

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA – CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC MADAME DELPHINE ROUX
AVENANT N°1**

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - L'Alpha et son réseau de
lecture
Numéro : 2026-D-095

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

Vu, la décision 2026-D-064 du 5 mars 2026 approuvant la convention avec l'autrice Delphine Roux pour un atelier d'écriture,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention avec l'autrice Delphine Roux, passée entre l'autrice et Grand Angoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – L'avenant n°1 prévoit la modification des articles 2 et 3 de la convention visée ci-dessus pour la tenue d'un atelier d'écriture qui aura lieu le mercredi 25 mars 2026, de 14h à 16h, à la médiathèque l'Alpha.

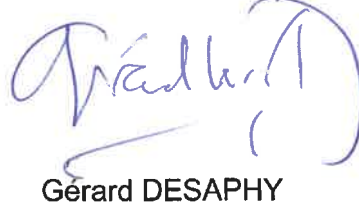
Article 3 – GrandAngoulême ne s'engage plus à réserver les titres de transport de l'autrice mais s'engage à rembourser à Delphine Roux, sur présentation d'une facture et des justificatifs, ses frais de transport (train, 2nde classe).

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur la comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 25 MARS 2026
Publié ou notifié,
Le 25 MARS 2026

Angoulême, le 25 MARS 2026

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY